

# L'école syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI-FO 77, 2 rue de la Varenne 77000 Melun

tel : 01 64 087 12 61 ou 07 55 61 67 42

mail : fo77snudi@gmail.com site internet : <http://77.fo.snudi.fr>

Directeur de la publication : Karim Benatti CPPAP n° 0924 S 07347



n° 76-Décembre 2022

Déposé le 21-12-22

VAUX LE PENIL PPDC

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



## Éditorial

### L'émotion du ministre, la colère des enseignants

Dans la minute de communication hebdomadaire qu'il consacre aux enseignants, le ministre Pap N'Diaye nous livre ses états d'âme à l'occasion de l'adoption par le Sénat du budget de l'Éducation nationale (budget adopté à l'Assemblée via le 49-3). A cette occasion, les enseignants n'ont pu qu'être ravis d'apprendre l'émotion du ministre. Ils n'ont pu qu'être ravis d'apprendre que pour le ministre, il est émouvant de supprimer 2000 postes d'enseignants (dont 1000 dans le premier degré), de fermer des lycées et de livrer à l'exploitation patronale une main d'œuvre auparavant sous statut scolaire avec la disparition programmées de lycées professionnels.

C'est avec l'enthousiasme des nouveaux convertis au programme de destruction de l'école confiée par le président Macron (fin des diplômes nationaux, mise en concurrence des établissements et des enseignants, mise au pas pédagogique, destructions de notre statut de fonctionnaire d'état à l'occasion des concertations « salaire et carrière » dès janvier 2023), que le ministre N'Diaye entend mettre en place tout ce que les enseignants rejettent ! Il convient d'y ajouter une énième réforme des retraites destinée à repousser encore l'âge légal de départ à 65 ans, sans que l'on sache à l'heure actuelle si la durée de cotisation ne sera pas également allongée.

Le SNUDI-FO 77 ne l'accepte pas, sa fédération la FNEC FP-FO, sa confédération la CGT-FO ne peut l'accepter.

Repousser ces projets destructeurs est un impératif majeur pour tous ceux qui ne veulent, ni pour eux, ni pour leurs enfants, la fin de l'enseignement public national et la retraite des morts. Mais y parvenir passera-t-il par la voie de grèves éparses à des moments différents et mobilisant tantôt les uns, tantôt les autres, dans des journées d'actions qui conduisent à l'épuisement et à la démobilisation ?

Mettre en échec ce gouvernement, défendre l'enseignement public et les retraites, nécessite l'unité des salariés, du public et du privé, avec leurs syndicats, fédérations et confédérations pour énoncer **au même moment** : « *Nous ne négocierons que sur nos revendications dont les premières sont : retrait du projet de réforme des retraites, augmentation générale des salaires, des traitements et des pensions, embauche massive sous statut dans l'Éducation nationale et l'ensemble des services publics, retrait de la réforme des lycées et lycées professionnels, etc...* »

C'est la position du SNUDI-FO 77 ! C'est en ce sens qu'il agira en cherchant l'unité sur la base de ces revendications.

Pour résister, revendiquer, rejoignez le SNUDI-FO 77

**Karim Benatti, secrétaire départemental du SNUDI-FO7**

### Sommaire

Edito	p 1
Résultats des élections professionnelles	p 2
Bulletin d'adhésion	p 3
CAAS	p 4

**Un syndicat indépendant pour défendre :**  
les statuts  
les postes  
les salaires  
l'unicité et la laïcité de l'école publique

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

## Élections professionnelles 2022, le SNUDI-FO 77 progresse et gagne un siège en CAPD !

C'est du 1<sup>er</sup> au 8 décembre qu'ont eu lieu les élections professionnelles dans la Fonction publique. Comme il était possible de l'anticiper, on enregistre à l'issue de ce scrutin une faible participation des enseignants (35 %), en baisse de 5 % par rapport à 2018, du fait d'une organisation du scrutin délibérément complexe qui ne peut qu'entraver le vote et démobiliser les agents. Ces modalités présentées comme modernes démontrent s'il en était besoin, une volonté de discréditer l'action syndicale en créant les conditions d'une abstention massive, scandaleux !

**Le SNUDI-FO 77 et la FNEC-FP FO Créteil tiennent à remercier les agents publics (enseignants, AESH, Psy EN etc) qui ont porté leurs voix sur les différentes listes présentes au niveau départemental, académique et national.**

**Pour notre département, les résultats à l'issue du scrutin sont les suivants <sup>1</sup> :**

**Le SNUDI-FO 77 voit ses résultats progresser de 5 % par rapport à 2018 et obtient 2 sièges en CAPD contre 1 seul en 2018, et devient avec 20 % des suffrages exprimés la deuxième organisation représentative de Seine-et-Marne.**

Le SE-UNSA, perd près d'une centaine de voix (-10 000 au niveau national) mais maintient les 2 sièges dont il disposait, sa représentativité à l'échelle départementale 19 % des suffrages ne change pas.

Les listes SUD et SGEN-CFDT enregistrent un recul en voix et en pourcentage qui s'établit respectivement à 2,12 % et 4,24 % des suffrages exprimés.

La CGT progresse en voix avec un pourcentage qui s'établit à 2,95 % des suffrages exprimés.

Le SNE, qui pour la première fois présentait une liste sur le département, enregistre un résultat de 7,52 % et obtient un siège en CAPD.

Le Snuipp-FSU obtient un résultat inférieur au scrutin de 2014 et perd plus de 700 voix par rapport à 2018 (- 6000 au niveau national). Sa représentativité en pourcentage des voix exprimées passe de 58 % à 44 %, ce qui conduit également à la perte de 2 sièges en CAPD.

**Ces résultats confortent les positions et la ligne de notre section départementale, et traduit sous une autre forme la dynamique qu'elle connaît dans son développement et son implantation.**

**Dans les autres départements de l'académie, le SNUDI-FO maintient sa place en Seine-Saint-Denis avec 4 sièges en CAPD et progresse dans le Val-de-Marne où il obtient un 5<sup>ème</sup> siège également en CAPD.**

A l'heure actuelle, les résultats des CSA départementaux issus de la fusion des CTSD et CHS-CT n'ont toujours pas été communiqués. Ils seront mis en ligne sur notre site dès publication par le rectorat.

Le SNUDI-FO 77 appelle d'ores-et-déjà l'ensemble des collègues à se réunir et à prendre position contre la réforme des retraites que le gouvernement veut faire subir aux salariés, et pour l'augmentation générale des salaires dans le public comme dans le privé. Il se tiendra, comme il l'a toujours fait, aux côtés des collègues pour les aider à porter leurs revendications.

Melun, le 09/12/2022

<sup>1</sup> Le détail des résultats de chaque scrutin sera mis en ligne sur notre site.





# Bulletin d'adhésion 2023

**SNUDI-FO 77**

**2 rue de la Varenne – 77000 MELUN**

tél : 07 55 61 67 42 tél/fax : 01 64 87 12 61

e.mail : [fo77snudi@gmail.com](mailto:fo77snudi@gmail.com)

site : <http://77.fo-snudi.fr>



Nom : ..... Prénom : ..... Corps : P.E. / Instit  
 Grade : classe normale / HC / classe exceptionnelle Fonction : Adjoint - Directeur - ASH - autre : .....  
 Echelon : ..... Date de passage : .....  
 Affectation 2022 / 2023 : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Téléphone fixe : ..... Portable : .....  
 E-mail personnel : ..... **Je déclare adhérer au SNUDI-FO (date et signature)**



## MONTANT DES COTISATIONS 2023

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit.							135€	140€	150€	160€	170€
P.E.	81	115	140€	145€	155€	165€	175€	185€	195€	215€	225€
PE HC				230€	250€	260€					
Cl. exc.	250 €	255 €	260 €	265 €	270 € au-delà						

retraite	105 €
AESH/EVS	36 €
stagiaire	81 €
C.parental	51 €
Disponibilité	51 €
Contractuel	80 €
Etudiant M1,M2	36 €
½ tps	½ cotis
75%	¾ cotis

SUPPLEMENT COTISATION	
Spécialisé/ IMF/ IME	+ 15 €
Direct. 1 cl.	+ 4 €
Direct. 2-4 cl.	+ 6 €
Direct. 5-9 cl.	+ 11 €
Direct. 10 cl. et plus	+ 15 €

Règlement de la cotisation : 2 possibilités :

➤ Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 77 »  
 Plusieurs chèques possibles  
 (10 maximum)  
 prélevés aux dates que vous indiquerez.  
 (à partir de janvier 2023)

➤ Paiement par prélèvement  
 autorisé pour l'année en cours ;  
 formulaire à remplir au dos de cet imprimé.

**A retourner au trésorier :**  
**Guillaume DEBAS**  
**SNUDI-FO 77**  
**69 E rue des charmes**  
**77515 Faremoutiers**  
 Tél : 06 73 07 39 85

Montant de ta cotisation 2023 : .....

**Paiement par chèques** : Nombre de chèques : .....

**Virement interbancaire** En 1 seul virement sur le compte du SNUDI-FO-77 (IBAN : R76 1027 8064 5000 0325 9104 188)

**Paiement par prélèvement nouveau** :  
Fournir un RIB et remplir le mandat de prélèvement au dos.

**Paiement par simple renouvellement de prélèvement (complète ci-dessous)**  
**Au Snudi FO 77, tout renouvellement d'adhésion nécessite un accord annuel .**

Nom Prénom : .....

Je reconduis mon adhésion au SNUDI-FO 77 et le prélèvement automatique de ma cotisation sur mon compte.  
**Cette année la cotisation est de .....€ et sera prélevée en .....fois à partir du 05/...../2023.**

Date : ..... **Signature :**

## LE CAAS (Comité Académique d'Action sociale), c'est quoi ?

A l'instar de certaines indemnités (directeurs accueillant des AED et ECA, frais de déplacement, indemnité forfaitaire de changement de résidence...), l'action sociale est un droit méconnu de nombreux personnels de l'Éducation nationale.

L'action sociale fait partie de notre statut. Tout comme nos retraites et la sécurité sociale, l'action sociale est un élément de notre salaire différé. Le CAAS intervient sur plusieurs blocs d'aide : logement, santé, événement familiaux imprévus (décès), difficultés financières... L'aide apportée par le CAAS est de deux natures :

- prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 2 000 euros et 24 mois.
- aide « sèche » (versée par exemple à un bailleur pour couvrir des dettes de loyer ou pour aider un agent dont le mari est au chômage).

Nous continuons de dénoncer la non-éligibilité de certains contractuels à l'action sociale, au prétexte qu'ils n'ont pas un contrat de 6 mois. De même, il est inadmissible que certains AED et certaines AESH ne puissent pas accéder à ce dispositif.

Le CAAS est un organisme paritaire où siègent, comme membres, les représentants des personnels désignés par les organisations syndicales les plus représentatives au vu des élections professionnelles. La composition de la commission est la suivante :

- le recteur d'académie ou son représentant, président ;
  - un directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ou son représentant ;
  - sept membres titulaires et sept membres suppléants, représentants des personnels ;
  - sept membres titulaires et sept membres suppléants, représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale.
- Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

L'existence du CAAS est aujourd'hui menacée par l'association « Préau », comité d'entreprise dans l'Éducation nationale qui concurrence (en siphonnant les budgets) les instances statutaires de gestion de l'action sociale.

Or, aujourd'hui, nombreux sont les collègues qui sollicitent l'action du CAAS (le gel du point d'indice pendant plusieurs années en est la principale cause). Au niveau académique, le SNUDI FO est représenté par Sylvain WOIRY, professeur des écoles de Fontenay-sous-Bois, syndiqué au SNUDI FO 94. En cas de difficulté, nécessitant l'aide du CAAS, le SNUDI FO 77 transmettra vos demandes d'aides à son représentant académique.

**Le SNUDI FO et sa fédération la FNEC FP-FO revendiquent :**

- Un dégel du point d'indice de 22,68 %
- l'augmentation des budgets dévolus à l'action sociale afin de permettre à tous les personnels d'accéder à hauteur des besoins aux prestations interministérielles et aux aides sociales d'initiative académique,
- le recrutement au statut de la Fonction publique les AESH et les AED qui, rappelons-le, vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

**SNUDI FO77**  
2 Rue de la Varenne  
77 000 MELUN

Tel : 07 71 02 00 81  
Tel / fax : 01 64 39 56 63

fo77snudi@gmail.com  
http://77.fo.snudi.fr



**CONTACTEZ-NOUS...  
CONSULTEZ NOTRE SITE...**

- ☞ Secrétaire départemental : **Karim BENATTI**  
Jeudi - Vendredi 07 55 61 67 42
- ☞ Trésorier : **Guillaume DEBAS**  
Jeudi guillaume.debas@hotmail.fr
- ☞ Délégués du personnel : **mardi**  
**Laurence DELAPORTAS** laurence.delaportas@orange.fr  
**Bruno COTTALORDA** bruno.cottalorda@free.fr  
01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81
- ☞ Responsable du CHSCT : **Romain MAHLER**  
vendredi 06 16 12 88 29
- ☞ Responsable INSPE : **Jérôme BUI**  
Jeudi 06 64 82 39 01 jeromebui1@hotmail.com